République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_072

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Adrien COLOMB (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()
Représentés : Madame Cécile SAVY () représentée par Monsieur Robert BOS (), Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur René CLUZEL () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC ()
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Adrien COLOMB () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE au 1er janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des salles pratiqués depuis le 1er janvier 2024

SALLE DES FETES

- Pour les résidents de la commune (salle des fêtes + cuisine + salle de réunions) : 180 €

Location par journée supplémentaire : 60 €

- Pour les associations de la commune (manifestation à but lucratif) : **gratuit**
- Pour les associations hors commune : 190 €
- Pour les non résidents de la commune : 500€

Location par journée supplémentaire : 60 €

Pour tous les utilisateurs : participation chauffage du 1er octobre au 1er mai : 60 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de reception de l'AR: 28/01/2025
012-211202551-DE_2024_072-DE
A G E D I

SALLE DE REUNION

- Pour les habitants de la commune : 70 €
- Pour les non résidents de la commune : 120 €
- Associations et organismes hors commune : 120 €

Participation chauffage pour tous les utilisateurs du 1er octobre au 1er mai : 20 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

SALLE DE LA MAIRIE

Uniquement en cas d'utilisation du 1er octobre au 1er mai :

- Associations et organismes hors commune : 50 €/jour et 20 €/soirée

Monsieur le Maire demande aux élus présents de se prononcer

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de conserver les tarifs 2024 pour l'année 2025 sauf pour l'utilisation de la salle de réunion pour les Associations et organismes hors communes pour lesquelles les tarifs sont modifiés de la façon suivante :**
  - ***Associations hors commune : 120 € ;***
  - ***Organismes hors commune : 50 € ;***
- **Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance

Monsieur Adrien COLOMB ()
Secrétaire de séance





Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de reception de l'AR: 28/01/2025
012-211202551-DE_2024_072-DE
A G E D I